

**Plantes transformées de demain : Pourquoi ? Pour qui ?
Formation d'Inf'OGM sur les nouvelles techniques de biotechnologie**

5 et 6 octobre 2010

dans les locaux de la Confédération Paysanne – 104 rue Robespierre – 93170 BAGNOLET

Tel : 01 43 62 04 04 ; **Modalités pour venir : voir en page 3**

La transformation génétique des plantes par des techniques de laboratoires continue d'avoir cours dans les laboratoires des entreprises de biotechnologie. Les OGM qui sont aujourd'hui commercialisés sont issues de techniques qui ont plus de 20 ans. La transgénèse n'est plus la seule technique utilisée par les entreprises pour générer des Plantes Génétiquement Modifiées (PGM). Les techniciens ont aujourd'hui à leur disposition plusieurs autres méthodes aux noms évocateurs comme la technologie de nucléase en doigt de zinc, la cisgénèse, la biologie synthétique...¹.

Absorbé par les risques liés à la transgénèse autorisant le développement en routine des chimères génétiques, le débat public s'est récemment élargi à d'anciennes techniques de transformation génétique qui furent longtemps banalisées comme la mutagenèse, avant peut-être, d'aborder les « nouvelles » techniques. Si ce débat sur les plantes mutées n'a pas pu être mis en œuvre en amont du développement de ce type de PGM, ce qui a autorisé leur commercialisation en dehors du cadre législatif de biosécurité, d'autres techniques qui sortent aujourd'hui des laboratoires demandent l'attention du public. Fin 2008, la Commission européenne demandait, aux Etats membres de nommer deux experts afin qu'ils rejoignent un groupe de travail européen. pour répondre à la question suivante : la législation sur les OGM s'applique-t-elle aux produits obtenus par ces nouvelles techniques ? En juin 2010, la réflexion des experts n'est pas encore aboutie et aucun calendrier n'est connu à ce jour.

Si l'expertise officielle traîne à produire une analyse, les investissements des grands groupes de l'agrochimie dans le développement technologique ne fléchissent pas. L'élargissement de leur portefeuille de brevet va de paire avec les acquisitions dans le secteur semencier, une intégration verticale des filières agro-alimentaires et un lobbying puissant pour reformater un cadre législatif obsolète.

Pour répondre à ce nouveau mouvement de la technoscience, la société civile convoque l'expertise du tiers secteur pour formuler une analyse critique et indépendante, accessible au public, pour tenir un débat démocratique en connaissance de cause. Plusieurs acteurs de la société civile ont d'ores et déjà fait le constat du besoin impératif de connaître le principe scientifique des techniques en discussion, les limites des connaissances scientifiques ainsi que les implications de chacune d'entre elles en termes de manipulation des génomes, de brevetabilité... Plusieurs responsables de ces structures - celles engagées dans le débat sur les OGM - ont donc demandé à Inf'OGM d'organiser une formation pour pouvoir disposer d'informations techniques afin de comprendre ce qui est en jeu précisément. Les questions qu'aborderont la formation sont :

- Que fait-on au juste techniquement ?
- En quoi est ce innovant par rapport aux OGM actuels ?
- Ces techniques se situent-elle dans ou hors des cadres réglementaires existants appliqués aux OGM ?
- Pour qui transformer ? les formes d'appropriation par les droits de propriétés intellectuelles
- Pourquoi transformer le vivant ? Fondement épistémologique commun aux technologies

- 1 Amélioration inverse, agro-infiltration, méthylation de l'ADN dépendante de l'ARN via RNAi/siRNA, mutation dirigée des gènes par oligonucléotides, cisgénèse, biologie synthétique, technologie de nucléase en doigt de zinc, greffe.

Au-delà des questions « classiques » liées à ces techniques et qui se poseront avec d'autant plus d'acuité en fonction de la réponse fournie par les experts, se pose également celle de la propriété intellectuelle appliquée au vivant. Car chaque technique, de par ses caractéristiques, porte en elle des modalités de définition et d'application de la propriété intellectuelle différentes. La propriété intellectuelle peut se décliner sous forme de brevet sur le gène ou l'organisme, de Certificat d'Obtention Végétale ou sous forme d'un système hybride : c'est un enjeu fondamental pour les acteurs impliqués dans ce débat ! Et le débat sur les plantes transgéniques a déjà montré les implications possibles que cela aurait pour les agriculteurs soucieux de leur avenir en tant que profession.

Il est nécessaire voire impératif de prendre du recul et de questionner non plus chaque technique mais le développement technique en lui-même. Et pour ce faire, une réflexion sur la façon dont les problèmes de nos sociétés et les solutions possibles sont abordées devient impératif. Les discussions sur ces huit techniques sont l'occasion pour les acteurs de la société civile de comprendre qu'il ne sera, sur le long terme, que peu constructif de suivre les thèmes et le calendrier imposés par les entreprises.

Cette formation s'inscrit également dans la dynamique de l'association « Pour l'Emergence d'une Université du Vivant » (PEUV), créée le 30 janvier 2009 et dont l'objectif est de créer un réseau de recherche et de développement participatif et autonome, provisoirement appelé « Université du vivant », pour promouvoir une nouvelle culture de respect du vivant en rassemblant des acteurs de tous horizons et de toutes compétences (<http://www.universite-du-vivant.org/>).

Afin de permettre à cette formation de porter ses fruits durablement, une brochure sera éditée par la suite. Elle comportera les fiches de présentation de chaque technique, une synthèse des présentations sur la propriété intellectuelle, une synthèse de l'approche générale des biotechnologies et une synthèse des discussions qui auront eu lieu.

Programme de la formation (donné à titre indicatif, il pourra faire l'objet d'aménagement)

Journée du 5 octobre

- **09h00 : Accueil des participants et café**
- 09h15 : Ouverture de la formation (Bob Brac, Pierre Dagallier, Eric Meunier)
- 09h45 : Présentation des principes biologiques et génétiques de base
- 10h00 : Présentation des sept techniques (Bernard Lescure, Bernard Mariame)
- 11h15 : Pause
- 11h30 : Suite des présentations des sept techniques (Bernard Lescure, Bernard Mariame)
- 12h30 : Déjeuner
- 14h00 : Fin des présentations des sept techniques (Bernard Lescure, Bernard Mariame, Bernard Eddé)
- 15h00 : Pause
- 15h15 : Présentation sur la propriété intellectuelle (François Meienberg – Déclaration de Berne) + discussions
- 17h45 : Fin de la journée

Journée du 6 octobre 2010

- **09h15 : Accueil et café**
- 09h30 : Seconde présentation et discussion sur la notion de propriété intellectuelle (Guy Kastler - Réseau Semences Paysannes) + discussions
- 10h30 : Pause
- 10h45 : Présentation des positions épistémologiques et philosophiques liées à la Biologie Synthétique (Bernard Eddé) + discussions
- 12h30 : Déjeuner
- 14h00 : Présentation de la vision du tronc commun des techniques (Frédéric Jacquemart) + discussions.
- Fin à 17h00 – 18h00

Cibles de la formation

Représentants des structures de la société civile impliquées dans le débat sur les PGM ou intéressées pertinemment à suivre le débat sur les nouvelles techniques, les personnes souhaitant participer à cette formation auront une bonne connaissance technique, juridique ou philosophique des OGM ou des biotechnologies.

Soutien

L'organisation de cette formation a reçu le soutien de :

- la Fondation pour une Terre Humaine (<http://www.terrehumaine.org/>)
- la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (<http://www.fph.ch/>)